

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2025

Délibération n°005-2025

Rapport d'orientations budgétaires 2025

Conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
22	12	15
Date de convocation		
28 février 2025		
Secrétaire de séance		
Sébastien ANDEVERT		

Le six mars deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en salle du Conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, maire.  
Les dispositions de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été respectées.  
Etaient présents : Jean-Marie FOURNIER, Catherine CLIMENT, Thierry PESENTI, Éric ORTIZ, Brigitte GAYAUD, Frédéric MARTIN, Myriam SEVENERY, Cyril QUIOT, Sébastien ANDEVERT, Régis BLAYRAT, Cédric DAYDE, Christian ALEX  
Ont donné procuration : Delphine POIRIER à Myriam SEVENERY, Sandrine CARRIERE à Thierry PESENTI, Sonia BONNET-TELLIER à Cédric DAYDE.  
Absents : Elisabeth RHODE-BERNARD, Claude CADENAT, Claire FABRE-PILLEMENT, Nicolas FONT, Sarah AIT-IDIR, Christophe RENAUD, Mélanie SALLE

\*\*\*

Rapporteur : Frédéric MARTIN, adjoint délégué aux finances

Préalablement au vote du budget primitif annuel, le rapport d'orientations budgétaires permet d'informer l'assemblée municipale et les administrés de la situation financière de la commune, et de débattre des perspectives d'évolution du budget.

Le rapport d'orientations budgétaires s'articule autour de six grands thèmes :

- Les perspectives économiques nationales et internationales, et l'incidence de la loi de finances sur le budget des collectivités
- Les orientations budgétaires de la coopération intercommunale, en l'occurrence la Communauté de Communes de Beaucaire Terre d'Argence
- La situation financière de la commune au terme du dernier exercice budgétaire
- Les perspectives budgétaires pour l'année nouvelle
- L'évolution de la dette
- Et la situation et les perspectives des budgets annexes

A l'issue de la présentation du rapport, l'assemblée est invitée à débattre des orientations budgétaires 2025.

A l'issue du débat,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2313-1,  
Vu les instructions budgétaires et comptables M57 et M49,  
Vu les travaux de la commission des finances,  
Ouï l'exposé du Rapporteur,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSTATE

1. La présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, et la gestion de la dette pour l'exercice 2025.
2. Et la tenue du débat afférent.

Le Secrétaire de séance,  
Sébastien ANDEVERT



Le Maire,  
Jean-Marie FOURNIER

